

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4986**

commune (s) :

objet : Anneau des sciences - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études diverses et d'expertises pluridisciplinaires (technique, juridique, financier, territoire et environnement, trafic et déplacement) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Missions territoriales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Desseigne

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-4986**

objet : **Anneau des sciences - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études diverses et d'expertises pluridisciplinaires (technique, juridique, financier, territoire et environnement, trafic et déplacement) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le plan de mandat 2008-2014, adopté par délibération n° 2008-0342 du Conseil du 17 novembre 2008, prévoit que l'Anneau des sciences s'inscrit dans le cadre d'un schéma multimodal d'organisation des déplacements à l'échelle de l'agglomération en cohérence avec le réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL).

La Communauté urbaine de Lyon a accepté, par délibération n° 2010-1552 du Conseil du 31 mai 2010, de prendre la maîtrise d'ouvrage de cette opération qui était préalablement assurée par le Conseil général du Rhône.

Les enjeux majeurs de la réalisation de l'Anneau des sciences sont :

- de mettre en oeuvre un système de déplacement favorisant l'intermodalité,
- d'être un levier de développement de l'agglomération et plus particulièrement du territoire de l'Ouest lyonnais.

La Commission nationale du débat public (CNDP), saisie en 2012 par la Communauté urbaine et le Conseil général du Rhône, a décidé d'organiser un débat public portant sur l'opportunité du projet de l'Anneau des sciences, ses objectifs et ses caractéristiques.

Le débat public s'est déroulé du 10 novembre 2012 au 5 avril 2013.

Le Conseil de communauté a décidé, par délibération n° 2013-4045 du 9 juillet 2013, de la poursuite du projet sur la base du scénario de l'Anneau des sciences et a voté l'individualisation complémentaire de 5 M € de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour la réalisation d'études d'approfondissement concernant les modalités de financement et de tarification de l'opération, l'insertion urbaine et environnementale des portes, les déplacements, la requalification de l'axe A6/A7, l'intégration urbaine du boulevard Laurent Bonnevey, la mise en place d'un dispositif visant à poursuivre le dialogue et la concertation avec les acteurs locaux et les différentes parties prenantes pendant toute la durée du projet ainsi que les acquisitions foncières d'opportunité. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est ainsi porté à 18 M€ TTC sur le budget principal.

Le présent dossier concerne un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études diverses et d'expertises pluridisciplinaires, (technique, juridique, financier, territoire et environnement, trafic et déplacement...) pour l'Anneau des sciences.

La mission, objet de ce marché, consiste :

- à l'assistance globale au maître d'ouvrage sur les aspects stratégiques d'organisation de l'opération (planification, montage administratif et juridique, volet économique et financier, concertation et communication...),
- à la réalisation et à la coordination d'études visant à approfondir les points soulevés pendant le débat public portant sur les modalités de financement et de tarification, sur l'insertion urbaine et environnementale des portes, sur les déplacements, sur la requalification de l'axe A6/A7, sur l'intégration urbaine du boulevard Laurent Bonnevey, ainsi que des études diverses et des expertises pluridisciplinaires.

Dans le cadre du présent marché, le prestataire sera ainsi amené à intervenir sur les aspects suivants :

- la structuration, l'organisation et le cadrage temporel de l'opération ainsi que sur les aspects stratégiques,
- la contribution au projet de territoire dans lequel s'intègre l'Anneau des sciences,
- la définition des principaux impacts sur l'environnement,
- l'insertion urbaine des différents ouvrages,
- l'identification des contraintes et les différentes études techniques associées,
- les impacts sur les déplacements,
- les questions juridiques,
- les évaluations financières et les études de montages administratif et financier (comprenant le financement de l'ouvrage en fonction des différents types de contribution des usagers envisageables),
- la réalisation de support de communication et de concertation.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 8 octobre 2013 en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché.

Le marché est un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 3 années et comportant un montant minimum de commandes de 1 300 000 € HT, soit 1 560 000 € TTC, et maximum de 3 900 000 € HT, soit 4 680 000 € TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 janvier 2014, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Egis France/Arcadis/Ernst et Young et associés/Dumétier Design.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études diverses et d'expertises pluridisciplinaires, (technique, juridique, financier, territoire et environnement, trafic et déplacement...) pour l'Anneau des sciences, et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Egis France/Arcadis/Ernst et Young et associés/Dumétier Design pour un montant minimum de commandes de 1 300 000 € HT, soit 1 560 000 € TTC, et maximum de 3 900 000 € HT, soit 4 680 000 € TTC pour une durée ferme de 3 ans.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2170, le 9 juillet 2013 pour un montant de 18 M€ TTC sur le budget principal en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2014 sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 2031 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.